

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 30 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Aix-Villemaur-Pâlis s'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AIX-EN-OTHE, **après convocation légale en date du 24 mars 2023**, sous la présidence de **Monsieur Roland Broquet, Maire**,

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	22
Représenté :	05
Votants :	27

Etaient présents : Mmes et MM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Mme Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Christie DEZERT, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Alain NOUGARET, Agnès RAGOT, Bernard SADY, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT

Délibération n°

2023_D_11

Absents excusés avant donné procuration : Mme Claire ADAM (*pourvoir à Mme Christie DEZERT*) Mme Sabrina GUYON (*pourvoir à M. Emilien BIGNON*), M. Pierre MARCHAL (*pourvoir à Maggy CARON*), Mme Estelle MIGNOT (*pourvoir à Mme Emeline DE BRUIN*) M. Pascal RANC (*pourvoir à Mme Vanessa CHEVALLIER*),

Absents : Julien GOFFART, Eléonore De FRESCHVILLE, Anne-Lise DURAND

Secrétaire de séance : Mme Emeline DE BRUIN

Objet de la délibération : Projet Petites Villes de Demain_ Convention

Monsieur le Maire :

↳ **Fait savoir** que le programme Petites villes de demain a vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires visant à améliorer la qualité de vie des habitants, pour des territoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets.

La mise en œuvre de ce programme se déroule en 3 phases :

- **Phase 1** : la convention d'adhésion signée par la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, la Communauté de communes du Pays d'Othe, l'Etat, le conseil régional du Grand Est, le département de l'Aube, la Banque des territoires et le Pôle d'Equilibre Territorial Othe-Armance le 30 septembre 2021
- **Phase 2** : l'élaboration ou la consolidation du projet de territoire qui se traduit par la rédaction d'une convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), et qui fait l'objet de la présente délibération
- **Phase 3** : la phase de déploiement du programme permettant la réalisation des actions identifiées dans le projet de territoire

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

La convention-cadre Petites Villes de Demain formalise le projet de territoire et permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

Aix-Villemaur-Pâlis bénéficie d'une vie associative dynamique, d'un cadre de vie agréable et authentique, d'un fort patrimoine paysager lié notamment à l'eau et aux forêts, d'un patrimoine culturel riche et d'un centre-bourg plutôt bien pourvu en commerces et services.

↳ Toutefois, la commune doit faire face à de nombreux défis :

- Une commune nouvelle qui doit encore trouver une identité fédératrice et un mode de fonctionnement optimisé
- Une population stable mais vieillissante avec des revenus modestes
- Une attractivité résidentielle trop faible pour les jeunes couples ou familles
- Une influence de plus en plus forte du pôle troyen notamment pour l'emploi et les achats
- Un habitat ancien donc énergivore, très dispersé, en cours de renouvellement avec une recrudescence de logements vacants
- Des services publics présents mais une problématique forte en matière d'accès à la santé
- Un manque de modernité et d'attractivité des commerces de proximité
- Une ressource en bois conséquente mais trop peu valorisée
- Une traversée des communes déléguées de Villemaur-sur-Vanne et d'Aix-en-Othe trop dangereuse et trop routière
- Un centre-bourg d'Aix-en-Othe à requalifier dans sa globalité : renaturation, stationnement, accessibilité, mobilités douces, espaces de convivialité, lien avec les fonctions commerciales, sécurité...
- Des lieux de patrimoine naturel et culturel riches (parc des Fontaines, halle Baltard, étang de Villemaur, collégiale, ...) qui doivent se réinventer pour accompagner le développement d'un tourisme durable

En prenant en compte les priorités et enjeux de la commune, les orientations des programmes et contrats en cours sur le territoire, les objectifs transversaux de transition écologique et de cohésion territoriale et les secteurs d'intervention prioritaires, la commune a défini 5 axes stratégiques :

- ***Axe 1 : Adapter l'offre de logements aux évolutions sociétales et environnementales***
- ***Axe 2 : Renforcer la dynamique commerciale et moderniser le centre-ville***
- ***Axe 3 : Relier le centre-ville à son bassin de vie par une mobilité durable et apaisée***
- ***Axe 4 : Requalifier les espaces publics et leurs usages, mettre en valeur les patrimoines***
- ***Axe 5 : Soutenir le développement d'une offre d'équipements et services durables, innovants et solidaires***

Il est essentiel que ce projet de territoire s'inscrive dans une démarche partagée. Il ne saurait donc être figé : il se doit d'être vivant, itératif et ouvert à la contribution. L'engagement de tous les acteurs – commune, Communauté de communes, Etat, Région, Département et acteurs privés –, sera indispensable pour accompagner cet élan et participer à la réussite du projet de territoire.

↳ Propose à l'assemblée délibérante

- ↳ D'approuver le projet de territoire présenté dans la présente délibération
- ↳ D'autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » ainsi que tous les documents s'y rapportant et à en accompagner la mise en œuvre



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de territoire présenté dans la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » ainsi que tous les documents s'y rapportant et à en accompagner la mise en œuvre

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

